



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 juin 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin avril 2022

Fin avril, les remboursements de **soins de ville** du régime agricole sont proches de ceux du mois de mars. Ils retrouvent le niveau des mois de l'année 2021, après les pics de janvier et février 2022 liés à la 5^e vague de la Covid-19. Sur les **quatre premiers mois** de l'année, la progression des remboursements de **soins de ville** du régime agricole continue de ralentir pour atteindre 3,3 %. Sur **douze mois glissants**, la hausse des remboursements continue également de s'atténuer à **4,1 %** après 6,1 % le mois précédent. Les remboursements des prestations spécifiquement associées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, JJ dérogatoires, etc.) contribuent pour 1,4 point à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de - **3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@cmsa.msa.fr
Céline Sène	01.41.63.72.36	Sene.celine@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **quatre premiers mois** de l'année 2022 augmente de **7,8 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte croissance de la patientèle, qui s'observe surtout chez les plus jeunes, résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont faites vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant les quatre premiers mois 2022, alors qu'ils n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Des remboursements de soins de ville en hausse chez les salariés agricoles

À fin **avril 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** par rapport aux mêmes mois de 2021 concerne uniquement le régime des **salariés agricoles (7,3 %)**. Pour les **non-salariés** les remboursements sont en baisse (- **0,9 %**). Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Des honoraires médicaux toujours très bas malgré une légère reprise pour les généralistes

Les remboursements d'honoraires de **généralistes** remontent après le point bas atteint en février 2022. La diminution sur quatre mois s'élève à - 9,5 %, évolution toujours minorée par une base 2021 forte (principalement, impact des consultations de prévention à la Covid-19). Inversement pour les honoraires des **spécialistes**, la donnée d'avril est en net retrait par rapport à mars en raison de la chute des actes techniques. La baisse des remboursements s'accroît de 1,8 point pour atteindre - 2,1 %. Pour les **dentistes**, au-delà des oscillations non réellement significatives, la tendance est globalement stable depuis fin 2020. Fin avril 2022, l'évolution des remboursements de leurs soins est de - 0,3 % (après + 0,7 %).

Des remboursements de soins des auxiliaires médicaux en recul

La donnée d'avril pour les soins de **masso-kinésithérapie** s'inscrit sur la tendance descendante observée pour cette profession depuis le point haut de décembre 2020. L'évolution sur quatre mois atteint - 1,6 % après - 0,1 %. Pour les **soins infirmiers**, les remboursements continuent de ralentir après le pic de janvier lié à une explosion des tests de dépistage de la Covid-19 et se situent maintenant en dessous de 2021. Leur croissance sur quatre mois s'établit à - **0,8 %** (après + 1,0 % sur trois mois).

Des remboursements de biologie au même niveau qu'en mars

Les remboursements d'analyses médicales en **laboratoire** du mois d'avril s'établissent sur un niveau équivalent au mois précédent annulant ainsi le pic de dépenses observé entre décembre 2021 et février 2022 suite à la 5^e vague. L'évolution passe de - 10,4 % à - 13,0 %.

Des transports de patients qui restent stables par rapport aux mois précédents

Les **transports de patients** sont globalement sur un palier depuis six mois après une longue période de progression. L'évolution des quatre premiers mois 2022 est fortement positive (+ 6,9 %).

Des indemnités journalières maladie proches des versements de mars

Pour les **indemnités journalières (IJ) maladie**, le pic de la 5^e vague a été atteint en février mais les versements restent sur un palier haut, avril étant proche des versements de mars. La croissance fin avril atteint 14,5 %. Les IJ ATMP quant à eux se stabilisent avec une évolution de - 0,3 % après - 0,5 %.



Des remboursements pharmaceutiques qui se stabilisent

Les remboursements de **pharmacie de ville** d'avril sont d'un niveau équivalent à celui de mars et de la fin d'année 2021, après les mois de janvier et février fortement majorés par les tests de dépistage de la Covid-19. Leur progression s'établit à **15,8 %** après 18,0 %. Ce poste contribue pour 3,7 points à l'évolution du total des soins de ville qui serait négative sinon. Les remboursements relatifs à la **rétrocession** sont également sur le même niveau que le mois précédent. Leur évolution sur quatre mois atteint - 11,5 % du fait de la baisse observée tout au long du second semestre 2021.

Des dispositifs médicaux en légère reprise

Les remboursements de **dispositifs médicaux** diminuent de 1,5 % atténuant la baisse du mois dernier.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin avril 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin avril 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+4,1%	+0,9%	+7,1%	+1,8%	+3,3%	-0,9%	+7,3%	+11,3%
Soins de ville hors produits de santé	+1,5%	-1,8%	+4,3%	+2,1%	-0,1%	-4,8%	+4,0%	+13,6%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+0,9%	-1,9%	+3,3%	-6,2%	-3,9%	-6,9%	-1,3%	+19,7%
- Médecins généralistes	-3,4%	-8,7%	+2,0%	-4,2%	-9,5%	-15,5%	-3,3%	+12,7%
- Médecins spécialistes	+2,7%	+1,2%	+4,1%	-8,5%	-2,1%	-3,7%	-0,7%	+14,8%
- Dentistes	+2,1%	+1,5%	+2,5%	-2,4%	-0,3%	+0,5%	-0,9%	+61,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+0,3%	-2,1%	+5,0%	-0,5%	-1,1%	-3,5%	+3,5%	+12,0%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+3,9%	+1,6%	+6,9%	-11,7%	-1,6%	-3,2%	+0,6%	+28,7%
- Infirmiers	-0,8%	-3,1%	+4,4%	+3,5%	-0,8%	-3,6%	+5,2%	+6,6%
Laboratoires	-4,8%	-10,1%	-0,2%	+40,6%	-13,0%	-17,3%	-9,4%	+84,3%
Frais de transports	+14,5%	+10,7%	+19,5%	-12,0%	+6,9%	+3,1%	+11,6%	+5,3%
Indemnités journalières (IJ) :	+0,5%	-7,9%	+2,2%	+16,2%	+8,9%	-0,9%	+10,8%	-4,1%
- IJ maladie	-0,1%	-9,5%	+1,8%	+24,5%	+14,5%	+2,4%	+16,8%	-9,7%
- IJ ATMP	+1,6%	-5,1%	+3,0%	+3,0%	-0,3%	-6,3%	+0,9%	+7,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+8,9%	+5,2%	+13,3%	+1,2%	+9,5%	+5,2%	+14,6%	+7,3%
Médicaments :	+11,2%	+7,1%	+15,9%	+1,8%	+13,3%	+8,4%	+18,8%	+6,6%
- Médicaments délivrés en ville	+12,4%	+8,5%	+16,9%	+1,4%	+15,8%	+11,4%	+20,8%	+6,2%
- Médicaments rétrocédés	-1,1%	-8,2%	+6,0%	+6,3%	-11,5%	-23,0%	-0,0%	+10,7%
LPP	+2,2%	+0,2%	+5,0%	-0,5%	-1,5%	-3,3%	+1,0%	+9,2%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale (lien) : <https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-avril-2022-note/>